



# INITIATIVE DE GESTION CANINE DANS LES LOCALITÉS FORMULAIRE DE DEMANDE

Pour signaler un problème de gestion des chiens dans votre localité, veuillez remplir le présent formulaire et nous le faire parvenir par courriel ([animalhealth@gov.yk.ca](mailto:animalhealth@gov.yk.ca)) ou par télécopieur (867-393-6263). Dès réception, l'agent de protection des animaux du Yukon communiquera avec vous pour donner suite à votre demande en collaboration l'administration locale.

|                         |          |                      |
|-------------------------|----------|----------------------|
| Nom de l'administration |          | Localité             |
| Responsable à contacter |          | Poste du responsable |
| Téléphone               | Courriel |                      |

**Problème ou motif de préoccupation** (cochez toutes les cases qui s'appliquent)

- Meutes de chiens adultes menaçant les gens; chiens errants agressifs dans les environs
- Nombre trop grand de chiens adultes par rapport au nombre de foyers d'accueil dans la localité
- Nombre trop grand de chiots par rapport au nombre de foyers d'accueil dans la localité
- Des chiens ou chiots sont négligés et doivent être placés dans d'autres foyers
- Chiens errants qui attaquent ou blessent d'autres animaux de compagnie
- Présence de chiennes en chaleur provoquant des bagarres entre chiens mâles et mettant des personnes en danger
- Aucun service vétérinaire dans la localité et les gens aimeraient obtenir davantage de services
- Chiens présentant des signes de maladies ou de malnutrition
- Des personnes s'inquiètent du bien-être de chiens appartenant à certaines personnes
- Besoin d'éducation et de sensibilisation (responsabilités des propriétaires d'animaux domestiques, santé et bien-être des animaux)
- Autre (précisez) :

---

---

---

---

---

---

---

---

Veuillez noter que l'agent de protection des animaux et le programme d'initiative n'ont pas vocation à s'attaquer directement aux problèmes de nuisances liées aux chiens dans les localités (bruits, déjections, restrictions du nombre d'animaux, etc.). L'agent de protection n'est pas chargé de faire appliquer les règlements municipaux existants dans chaque localité et n'offre pas de service de mise en fourrière. L'objectif du programme est d'aider les localités à remédier aux problèmes de contrôle des chiens (y compris celles dotées de réglementation à cet effet), sans toutefois outrepasser l'autorité locale ni la remplacer.

Les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire sont recueillis en vertu du paragraphe 29 c) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, et seront utilisés aux fins de l'administration et de l'application de la *Loi sur la protection des animaux* et de ses règlements d'application, ainsi qu'à des fins d'évaluation, de recherche et de statistiques. Pour en savoir plus sur la collecte de vos renseignements, contactez le vétérinaire en chef, ministère de l'Environnement, C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6; 867-667-5600.